

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE CE 12<sup>e</sup> JOUR DE JUIN 2018, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Michel Robert, maire  
Madame Annie Houle, conseillère  
Monsieur Denis Vallée, conseiller  
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère  
Monsieur Yvon Forget, conseiller  
Monsieur Pascal Smith, conseiller

Était absent : Monsieur Réal Déry, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques, ainsi que monsieur Jean-François Rousseau assistaient également à la séance.

**R-80-2018 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**R-81-2018 Adoption du procès-verbal du 8<sup>e</sup> jour de mai 2018**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 8<sup>e</sup> jour de mai 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le procès-verbal du 8<sup>e</sup> jour de mai 2018 soit accepté tel que déposé.

**R-82-2018 Comptes de la période**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 131 975.28\$ soit acceptée.

**R-83-2018 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017**

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2017, ainsi qu'aux membres du conseil, tel qu'exigé par le projet de Loi 122;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport. Rapport qui sera diffusé sur le territoire de la municipalité par l'entremise du Journal local Le Saint-Marc...Quoi.

**R-84-2018 Rapport du C.C.U. du 23 mai 2018**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23<sup>e</sup> jour de mai 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

#### **R-85-2018 Rapport du C.C.E. du 28 mai 2018**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 28<sup>e</sup> jour de mai 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

#### **R-86-2018 Rapport du C.C.L. du 31 mai 2018**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en Loisirs tenue le 31<sup>e</sup> jour de mai 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

#### **R-87-2018 P.I.I.A. – Ginette Chicoine**

Considérant la demande de permis de madame Ginette Chicoine relativement à la reconstruction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 312 013 du cadastre du Québec, située au 101, rue Richelieu ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

#### **R-88-2018 Soumission – Travaux de réfection d'accotement**

Considérant que des soumissions ont été demandées par appel d'offres auprès de quatre entrepreneurs pour des travaux de réfection d'accotement sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 8<sup>e</sup> jour de juin 2018, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Pavage Maska Inc., et au coût de 46.50\$ de la tonne métrique de mélange posé mécanisé.

#### **R-89-2018 Travaux – Fauchage des bords de route**

Considérant que les Entreprises S.A. Guertin ne peuvent honorer la dernière année de leur contrat de fauchage des bords de route pour l'été 2018 ;

Considérant que le deuxième plus bas soumissionnaire accepte d'honorer cette dernière année du contrat :

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu d'octroyer le contrat aux Entreprises Daigneault au coût de 12 920\$ plus taxes.

#### **R-90-2018 Permission de voirie**

Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a refusé notre demande d'arrêt à l'intersection de la montée Verchères et de la rue Ladouceur ;

Considérant que dans le but de sécuriser le passage des écoliers et de renforcer la signalisation du passage pour écolier, le ministère suggère à la municipalité d'installer, à ses frais, une balise piétonnière au centre de la chaussée de la montée Verchères ;

Considérant que préalablement à l'installation, la municipalité doit obtenir une permission de voirie auprès du Centre de services de Saint-Hyacinthe de ce même ministère ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques, procède à une demande de permission de voirie auprès du ministère.

#### **R-91-2018 Demande de soumissions – Entretien des chemins d'hiver**

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu doit procéder à une demande de soumissions pour l'entretien de chemins d'hiver de la municipalité pour une période de trois (3) ans ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que madame Sylvie Burelle, directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques sont mandatés pour la préparation des devis, du cahier de charge et de procéder à une demande de soumissions publiques.

#### **R-92-2018 Congrès de la F.Q.M.**

Considérant que le congrès de la F.Q.M. se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 à Montréal ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil autorise messieurs Michel Robert, Réal Déry et Yvon Forget à participer à ce congrès annuel, et ce aux frais de la municipalité.

#### **R-93-2018 Conférence annuelle du loisir municipal**

Considérant que la conférence annuelle du loisir municipal se tiendra à Québec du 3 au 5 octobre 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil autorise monsieur Samuel Routhier, directeur des loisirs, communication et tourisme à participer à cette conférence annuelle, et ce aux frais de la municipalité.

## **R-94-2018 Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimentement résolu que la séance soit levée.



Michel Robert  
Maire



Sylvie Burelle, g.m.a.  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

## **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-82-2018, R-88-2018, R-89-2018, R-91-2018, R-92-2018 et R-93-2018.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 13<sup>e</sup> jour de juin 2018.



Sylvie Burelle, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière